



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dioxines

Question écrite n° 15697

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la pollution tout à fait anormale que créait l'ancienne usine d'incinération des ordures à Metz. Les seuils de rejet en matière de dioxine auraient notamment été largement dépassés. Depuis un peu plus d'un an, cette usine est fermée mais, selon certaines sources, des analyses auraient été effectuées a posteriori dans les potagers et dans les champs situés sous les vents dominants (Malroy, Chieulles, Saint-Julien-lès-Metz...). Selon ces sources, plus de 6 mois après la fermeture de l'usine, ces analyses auraient montré qu'une très forte pollution résiduelle par la dioxine continuait à subsister. Elle souhaiterait donc savoir si cette information est exacte et, si oui, quels ont été les résultats des analyses effectuées a posteriori.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a mis en oeuvre en 1997 un plan de surveillance de la contamination du lait par les dioxines destiné à évaluer l'impact de certaines sources industrielles sur la teneur du lait à proximité immédiate. Dans ce cadre, deux prélèvements ont été faits à proximité de l'ancienne usine d'incinération d'ordures ménagères de Metz, environ six mois après la fermeture de cette installation. Les teneurs observées sont très sensiblement inférieures à la limite maximale de 5 picogrammes par gramme de matière grasse autorisée dans le lait et les produits laitiers commercialisés conformément à l'avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France du 17 mars 1998. Une de ces valeurs est même inférieure au niveau de 1 picogramme par gramme de matière grasse considéré par ce même avis comme l'objectif à atteindre pour l'ensemble du lait et des produits laitiers de grande consommation.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15697

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3201

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4682